

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

Compagnie Internationale de Leasing « CIL »

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 – Tunis

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **18 avril 2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de **10 000 000** de dinars par l'incorporation de réserves à prélever sur le compte « Résultats reportés » et la distribution de **2 000 000** d'actions gratuites de nominal 5 dinars chacune à raison de **deux (2) actions nouvelles gratuites pour cinq (5) actions anciennes**.

Le capital social de la CIL passera ainsi de **25 000 000 dinars** à **35 000 000 dinars**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en Bourse.

Jouissances des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2023**.

Cotation en Bourse :

- ✓ Les actions anciennes de la CIL seront négociables en bourse, droits d'attributions détachés, à partir du **15 mai 2023**.
- ✓ Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **15 mai 2023** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.
- ✓ Les droits d'attribution seront détachés et négociables en Bourse à partir du **15 mai 2023**.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing à partir du **15 mai 2023**.